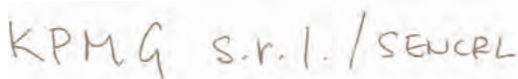


RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Theratechnologies inc. aux 30 novembre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2007 et 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Montréal, Canada

Le 18 janvier 2008 (sauf en ce qui concerne la note 13, laquelle est en date du 13 février 2008)

BILANS CONSOLIDÉS

30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars)	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Espèces	2 578 \$	16 \$
Placements obligataires (notes 2 et 3 C)	27 466	18 023
Débiteurs	451	289
Crédits d'impôt à recevoir	1 418	1 911
Fournitures de recherche	2 110	850
Frais payés d'avance	414	391
	34 437	21 480
Placements obligataires (notes 2 et 3 C)	30 324	17 641
Placements dans des sociétés publiques (note 2)	635	836
Immobilisations (note 4)	1 722	1 580
Autres éléments d'actif (note 5)	7 472	9 431
	74 590 \$	50 968 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	8 613 \$	6 493 \$
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 6)	238 842	177 552
Surplus d'apport	4 807	3 486
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 2)	(333)	—
Déficit	(177 339)	(136 563)
	(177 672)	(136 563)
Total de l'avoir des actionnaires	65 977	44 475
Engagements (note 9)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 13)		
	74 590 \$	50 968 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



Paul Pommier
Administrateur



Jean-Denis Talon
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	2007	2006
Revenus		
Redevances, technologies et autres (note 7)	638 \$	197 \$
Intérêts	2 496	1 452
	3 134	1 649
Coûts et frais d'exploitation		
Recherche et développement	31 866	22 049
Crédits d'impôt	(1 652)	(954)
	30 214	21 095
Frais généraux et administratifs	7 260	4 886
Frais de vente et de développement de marché	2 351	902
Brevets et amortissement des autres éléments d'actif (note 5)	840	627
	40 665	27 510
Perte d'exploitation avant l'élément ci-dessous	(37 531)	(25 861)
Perte sur cession de placements dans des sociétés publiques	(57)	–
Perte nette	(37 588) \$	(25 861) \$
Perte de base et diluée par action (note 6 D)	(0,71) \$	(0,60) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	52 581 559	43 325 197

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars)	2007	2006
Perte nette	(37 588) \$	(25 861) \$
Pertes non réalisées découlant des actifs financiers disponibles à la vente	(412)	–
Résultat étendu	(38 000) \$	(25 861) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars)	Capital-actions		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Déficit	Total
	Nombre	Dollars				
Solde au 30 novembre 2005	35 552 985	155 659 \$	2 587 \$	– \$	(109 240) \$	49 006 \$
Émission d'actions (note 6)	11 222 374	21 893	–	–	–	21 893
Frais d'émission d'actions	–	–	–	–	(1 462)	(1 462)
Rémunération à base d'actions	–	–	899	–	–	899
Perte nette	–	–	–	–	(25 861)	(25 861)
Solde au 30 novembre 2006	46 775 359	177 552	3 486	–	(136 563)	44 475
Modifications de conventions comptables (note 2)	–	–	–	79	–	79
Émission d'actions (note 6)	6 888 074	57 879	–	–	–	57 879
Frais d'émission d'actions	–	–	–	–	(3 188)	(3 188)
Exercice d'options d'achat d'actions						
Contrepartie monétaire	867 700	2 392	–	–	–	2 392
Valeur attribuée	–	1 019	(1 019)	–	–	–
Rémunération à base d'actions	–	–	2 340	–	–	2 340
Perte nette	–	–	–	–	(37 588)	(37 588)
Perte non réalisée découlant des actifs financiers disponibles à la vente	–	–	–	(412)	–	(412)
Solde au 30 novembre 2007	54 531 133	238 842 \$	4 807 \$	(333) \$	(177 339) \$	65 977 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars)	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(37 588) \$	(25 861) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	550	569
Amortissement des autres éléments d'actif	562	476
Rémunération à base d'actions	2 340	899
Revenus non monétaires (note 7)	(619)	–
Perte sur cession de placements dans des sociétés publiques	57	–
	(34 698)	(23 917)
Variation des éléments d'actif et de passif d'exploitation		
Intérêts à recevoir sur les placements obligataires	(364)	342
Débiteurs	(137)	(106)
Crédits d'impôt à recevoir	493	(933)
Fournitures de recherche	368	(513)
Frais payés d'avance	(23)	34
Créditeurs et charges à payer	1 952	1 974
	2 289	798
	(32 409)	(23 119)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions	60 271	21 893
Frais d'émission d'actions	(3 193)	(1 457)
	57 078	20 436
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(547)	(175)
Acquisition d'autres éléments d'actif	(228)	(226)
Cession d'autres éléments d'actif	–	80
Acquisition de placements obligataires	(41 496)	(16 082)
Cession de placements obligataires	19 385	18 015
Cession de placements dans des sociétés publiques	779	–
	(22 107)	1 612
Variation nette des espèces	2 562	(1 071)
Espèces au début de l'exercice	16	1 087
Espèces à la fin de l'exercice	2 578 \$	16 \$

Se reporter à la note 12 pour les informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, découvre ou acquiert des produits thérapeutiques novateurs en vue de les développer et de les commercialiser. La Société cible des besoins médicaux non comblés dans des marchés spécialisés et financièrement attrayants. Son programme le plus avancé porte sur la tésamoréline (TH9507), qui fait actuellement l'objet d'une étude confirmatoire de phase 3 dans la lipodystrophie associée au VIH, un grave trouble métabolique. La Société a également d'autres projets à des stades de développement précoces.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au début de son exercice 2007, la Société a adopté les recommandations du chapitre 1530 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA»), «Résultat étendu», du chapitre 3251 du Manuel de l'ICCA, «Capitaux propres», du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, «Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation», du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, «Instruments financiers - Informations à fournir et présentation» et du chapitre 3865 du Manuel de l'ICCA, «Couvertures». Ces nouveaux chapitres du Manuel établissent l'ensemble des exigences relatives à la constatation et à la mesure des instruments financiers ainsi que des normes qui précisent quand et comment la comptabilité de couverture peut être appliquée.

En outre, le chapitre 1530 du Manuel de l'ICCA établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Le résultat étendu s'entend de la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Par «autres éléments du résultat étendu», on entend les éléments comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net calculé selon les principes comptables généralement reconnus. Un nouvel état financier a donc été présenté conformément aux nouvelles exigences.

Selon le chapitre 3855 du Manuel, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont inscrits au bilan consolidé et ils sont mesurés à la juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. L'évaluation ultérieure et la constatation des variations de la juste valeur des instruments financiers sont effectuées en fonction du classement initial de ces instruments. Les placements détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et tous les gains et les pertes sont comptabilisés au poste du résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les instruments financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes découlant de la réévaluation sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit sorti du bilan.

Aux termes de ces normes, les instruments dérivés doivent être constatés à titre d'actifs ou de passifs mesurés à la juste valeur à moins qu'ils n'aient pas à être traités à titre de dérivés, comme une opération normale d'achat et de vente. Certains instruments financiers incorporés dans d'autres contrats doivent également être mesurés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont constatées dans le résultat à moins que certaines conditions de la comptabilité de couverture ne soient remplies, conditions selon lesquelles une entreprise doit documenter, désigner et évaluer, en bonne et due forme, l'efficacité des opérations qui font l'objet de la comptabilité de couverture.

Par suite de l'adoption de ces normes, la Société a classé ses placements obligataires et placements dans des sociétés publiques à titre d'actifs financiers disponibles à la vente, et ils sont donc maintenant comptabilisés à la juste valeur. Auparavant, ces placements étaient comptabilisés au moindre du coût et de leur valeur du marché. Au 1^{er} décembre 2006, l'effet de 79 \$ des modifications de conventions comptables est inclus dans le solde d'ouverture de cumul des autres éléments du résultat étendu.

L'adoption des normes des chapitres 3251, 3861 et 3855 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 novembre 2007.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A. CONSOLIDATION ET PLACEMENTS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Toutes les opérations intersociétés importantes et les soldes réciproques ont été éliminés.

B. QUASI-ESPÈCES

Les quasi-espèces se limitent aux placements qui peuvent aisément être convertis en espèces, dont les échéances sont de trois mois ou moins et pour lesquels la valeur ne risque pas de changer de façon importante. Aux 30 novembre 2007 et 2006, il n'y avait pas de quasi-espèces.

C. PLACEMENTS OBLIGATAIRES

Au 30 novembre 2007, les placements obligataires, classés dans l'actif à court terme selon leur date d'échéance, sont inscrits à la juste valeur marchande. Les placements obligataires à long terme sont également inscrits à la juste valeur marchande. Ces placements, effectués auprès d'institutions dont la cote de crédit est élevée, peuvent être facilement convertis en espèces.

D. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique	Dégressive	50 %
Équipement de laboratoire	Dégressive et linéaire	20 % 5 ans
Mobilier et équipement de bureau	Dégressive	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

E. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif comprennent, entre autres, les valeurs constatées relatives à la propriété intellectuelle, les frais de brevets et les fournitures de recherche.

Les valeurs associées à la propriété intellectuelle sont amorties sur une période de 20 ans.

Les coûts des brevets ont trait aux coûts directs engagés aux fins de l'enregistrement de ces brevets et ne représentent pas nécessairement leur valeur actuelle ou future, et le montant ultimement récupérable dépendra du succès de la commercialisation des produits y afférents. L'amortissement du coût des brevets est déterminé selon la durée de vie utile estimative, variant entre 5 et 17 ans, en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les fournitures de recherche sont achetées à l'avance, tel que requis par les autorités réglementaires, afin d'être utilisées dans les études cliniques de la Société. Les fournitures de recherche que la Société ne prévoit pas utiliser dans l'année suivant la date du bilan sont classées à long terme.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

F. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

La Société soumet les immobilisations et les autres éléments d'actif à long terme à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation ou de ces actifs peut ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est mesurée en comparant la valeur comptable de l'actif à ses flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs que procureront vraisemblablement ces actifs. Une baisse de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. La juste valeur, à laquelle l'immobilisation serait mesurée, peut être établie sur la base d'informations ou de transactions comparables, ou d'autres techniques d'évaluation.

G. CONSTATATION DU REVENU

Les revenus tirés des contrats de recherche sont constatés lorsque les services à fournir sont rendus et que l'ensemble des conditions aux termes du contrat sous-jacent sont remplies. Les revenus faisant l'objet de paiements d'étape sont constatés seulement lorsque les événements spécifiés ont eu lieu et que le recouvrement est assuré.

Les paiements initiaux et les droits d'accès initial à la technologie sont reportés et constatés comme des revenus de façon systématique durant la période au cours de laquelle les biens ou services connexes sont livrés et dès que toutes les obligations sont remplies.

Les droits de licence sont constatés lorsque les conditions sont remplies ou que les événements sont réalisés aux termes du contrat de licence et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'une entente de coopération comprenant plusieurs composantes sont considérés comme des accords de prestations multiples générateurs de produits. Aux termes de ce type d'accord, il est nécessaire de distinguer les différentes unités de comptabilisation et de répartir les produits entre les différentes unités en fonction de leur juste valeur. Les paiements reçus dans le cadre de l'entente de coopération peuvent inclure des paiements initiaux ou par étapes, des contrats de recherche et les droits de licence et les redevances. Les revenus pour chaque unité sont constatés tel que décrit ci-dessus.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

H. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche, déduction faite des crédits d'impôt à la recherche et des subventions, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont effectuées. Les dépenses de développement, déduction faite des crédits d'impôt, s'il y a lieu, sont capitalisées quand elles répondent aux critères de capitalisation selon les principes comptables généralement reconnus. Aucuns frais de développement n'ont été capitalisés au cours des exercices terminés les 30 novembre 2007 et 2006.

I. RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

La Société comptabilise les coûts de rémunération liés aux options attribuées à des salariés et non-salariés selon la méthode fondée sur la juste valeur estimée au moyen du modèle Black et Scholes. Conformément à cette méthode, les coûts de rémunération sont calculés à leur juste valeur à la date de l'attribution et sont passés en charge sur la période d'acquisition des attributions.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

J. CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

La contribution gouvernementale, qui consiste en subventions et en crédits d'impôt à la recherche, est constatée en tant que réduction des charges y afférentes et du coût de l'élément d'actif qui est acquis. La contribution gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté les conditions du programme de subventions approuvé ou, dans le cas des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'ils seront réalisés.

K. MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux taux de change en vigueur au moment où les éléments d'actif et de passif en question sont acquis ou les éléments de passif sont pris en charge. Les revenus et les charges sont convertis au taux de change moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses d'amortissement qui sont converties aux mêmes taux que ceux qui sont utilisés pour la conversion des éléments d'actif correspondants. Les gains et les pertes de change sont pris en compte dans le calcul du bénéfice net ou de la perte nette.

L. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

La Société a recours à la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur le bénéfice. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés au bilan pour rendre compte des incidences fiscales futures des écarts entre la valeur des éléments d'actif et de passif présentés au bilan et leur valeur fiscale respective. Au besoin, une provision pour moins-value est inscrite pour ramener les actifs d'impôts à un montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont établis sur la base des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur lorsque les actifs seront réalisés et les passifs acquittés. L'incidence des variations des taux d'imposition est constatée dans l'exercice au cours duquel ces taux changent.

M. GARANTIES

Dans le cours normal des activités, la Société conclut diverses ententes qui peuvent présenter des caractéristiques pouvant répondre à la définition de garantie. Par définition, une garantie est un contrat (y compris l'indemnisation) qui pourrait éventuellement obliger la Société à faire des paiements à un tiers en fonction i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, d'un titre de capitaux propres ou d'un titre sur marchandise, d'un indice ou de toute autre variable qui est liée à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie, ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers ou iii) du manquement, par un tiers, à rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible.

Un passif est constaté lorsque la Société est d'avis qu'il est probable qu'elle devra faire un paiement à l'autre partie au contrat ou à l'entente à l'égard d'une garantie, ou pour des contrats de garantie financière qui stipulent l'exécution de paiements par suite de variations d'un sous-jacent.

N. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour le calcul du résultat dilué par action. Aux fins de ce calcul, un nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que les options et les bons de souscription d'actions en circulation, si elles sont dilutives, ont été levés et que le produit de ces opérations a servi à l'acquisition d'actions ordinaires au cours moyen du marché durant la période couverte.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

O. ESTIMATIONS

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants indiqués à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués pour les périodes à l'égard desquelles des informations sont présentées. Les principaux éléments pour lesquels la direction doit faire des estimations concernent l'estimation de la durée de vie utile des actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et les autres éléments d'actif, l'estimation du montant des charges à payer pour les essais cliniques, l'estimation de la rémunération et revenu à base d'actions, ainsi que l'estimation du montant et l'évaluation du caractère recouvrable des crédits d'impôt et des subventions, des placements et des impôts futurs. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus susceptibles de survenir et les mesures que la direction prévoit prendre. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

4. IMMOBILISATIONS

			2007
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	645 \$	415 \$	230 \$
Équipement de laboratoire	1 756	1 314	442
Mobilier et équipement de bureau	989	624	365
Améliorations locatives	1 840	1 155	685
	5 230 \$	3 508 \$	1 722 \$
			2006
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	511 \$	424 \$	87 \$
Équipement de laboratoire	1 573	1 168	405
Mobilier et équipement de bureau	833	563	270
Améliorations locatives	1 724	906	818
	4 641 \$	3 061 \$	1 580 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

5. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

			2007
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriété intellectuelle	7 670 \$	2 713 \$	4 957 \$
Frais de brevets	1 993	1 052	941
Fournitures de recherche	1 524	-	1 524
Autres actifs	50	-	50
	11 237 \$	3 765 \$	7 472 \$
			2006
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriété intellectuelle	7 670 \$	2 327 \$	5 343 \$
Frais de brevets	1 737	876	861
Fournitures de recherche	3 152	-	3 152
Autres actifs	75	-	75
	12 634 \$	3 203 \$	9 431 \$

6. CAPITAL-ACTIONS

	2007	2006
Autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale		
Actions ordinaires		
Actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries		
Émis		
54 531 133 actions ordinaires (46 775 359 en 2006)	238 842 \$	177 552 \$

2007

Au cours du premier trimestre de 2007, la Société a effectué un appel public à l'épargne pour la vente et l'émission de 6 875 000 actions ordinaires, incluant l'option aux fins d'attributions excédentaires, pour une contrepartie de 57 750 \$. Les frais d'émission se sont élevés à 3 188 \$.

En 2007, la Société a également émis 13 074 actions ordinaires aux employés pour une contrepartie de 129 \$, dans le cadre de son régime d'achat d'actions.

6. CAPITAL-ACTIONS (SUITE) 2006

Au cours du deuxième trimestre de 2006, la Société a effectué un appel public à l'épargne pour la vente et l'émission de 11 192 500 actions ordinaires, incluant l'option aux fins d'attributions excédentaires, pour une contrepartie de 21 825 \$. Les frais d'émission se sont élevés à 1 462 \$.

La Société a également émis 29 874 actions ordinaires aux employés pour une contrepartie de 68 \$.

Toutes les émissions d'actions ont été effectuées pour des contreparties en espèces.

A. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions pour ses administrateurs, membres de la direction, employés, chercheurs et consultants en vertu duquel des options non cessibles pour l'achat d'actions ordinaires peuvent leur être octroyées. La date d'exercice d'une option ne peut excéder une période de 10 ans après la date de son octroi. Un nombre maximum de 5 000 000 (3 500 000 en 2006) d'options peut être octroyé en vertu du régime. En général, les options sont acquises lors de l'octroi ou sur une période variant de 0 à 5 ans. Au 30 novembre 2007, 1 822 667 options peuvent encore être octroyées par la Société.

Le nombre d'options non exercées a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

	Options	Moyenne pondérée des prix d'exercice par action
Options au 30 novembre 2005	2 300 664	5,50 \$
Octroyées	840 000	1,69
Annulées	(234 664)	6,70
Expirées	(355 000)	4,60
Options au 30 novembre 2006	2 551 000	4,26
Octroyées	608 500	9,41
Exercées	(867 700)	2,76
Annulées	(84 167)	2,80
Options au 30 novembre 2007	2 207 633	6,32 \$

Du 1^{er} décembre 2007 au 18 janvier 2008, 32 332 options ont été exercées à un prix de levée moyen pondéré de 4,19 \$ par action, pour une contrepartie en espèces de 135 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

6. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

A. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (SUITE)

Le tableau suivant renferme des informations sur les options d'achat d'actions au 30 novembre 2007:

Fourchette de prix	Options en circulation		Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (ans)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
1,20 \$ - 2,00 \$	688 174	8,01	1,62 \$	348 994	1,71 \$
2,01 - 2,75	141 459	6,85	2,59	139 791	2,59
2,76 - 3,75	80 000	3,23	3,71	80 000	3,71
3,76 - 4,60	25 000	0,66	4,20	25 000	4,20
4,61 - 6,00	83 500	2,65	5,24	83 500	5,24
6,01 - 9,00	563 000	7,54	8,16	513 000	8,15
9,01 - 13,50	570 000	6,30	10,84	335 000	10,56
13,51 - 15,30	56 500	3,24	15,16	56 500	15,16
	2 207 633	6,79	6,32 \$	1 581 785	6,56 \$

B. RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

La juste valeur estimée des options octroyées a été évaluée à la date d'attribution à l'aide du modèle de Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2007	2006
Taux d'intérêt sans risque	4,22 %	4,08 %
Volatilité	68,7 %	49,8 %
Durée de vie moyenne en années	6	6
Dividende	néant	néant

Le taux d'intérêt sans risque est basé sur le rendement d'un bon du Trésor canadien sans coupon ayant une durée restante égale à la durée de vie prévue de l'option. La volatilité est basée exclusivement sur la volatilité historique équivalente à la durée de vie prévue. La durée de vie moyenne des options tient compte du délai d'acquisition des droits à l'attribution, du terme de l'option et de l'évolution historique des exercices. Le dividende prévu a été exclu du calcul étant donné que la politique actuelle de la Société consiste à retenir la totalité des bénéfices pour financer ses activités et sa croissance future.

Le tableau suivant indique la juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours des exercices terminés les 30 novembre 2007 et 2006 :

	Nombre d'options	Juste valeur pondérée à la date d'attribution
2007	608 500	6,10 \$
2006	840 000	0,88

6. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

B. RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS (SUITE)

Le modèle Black et Scholes, utilisé par la Société pour calculer la valeur des options, ainsi que d'autres modèles reconnus, a été développé pour évaluer, sans restriction d'acquisition de droit, la juste valeur d'options pleinement transférables et circulant librement, une pratique qui diffère considérablement des attributions d'options d'achat d'actions de la Société. Ces modèles font appel à quatre hypothèses hautement subjectives, dont la volatilité future du cours de l'action et le temps écoulé jusqu'à l'exercice, qui contribuent considérablement au résultat du calcul.

C. BONS DE SOUSCRIPTION

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2006, 1 080 000 bons de souscription au prix d'exercice de 17,30 \$ ont expiré. Aux 30 novembre 2007 et 2006, aucun bon de souscription n'était en circulation.

D. PERTE DILUÉE PAR ACTION

La perte diluée par action n'a pas été présentée, car l'effet des options et des bons de souscription aurait été antidilutif. De plus, l'exercice de 251 500 (1 036 000 en 2006) options et bons de souscription n'aurait pas été considéré dans un tel calcul, puisque leurs prix d'exercice étaient supérieurs aux coûts moyens du marché au cours des périodes couvertes pour 2007 et 2006.

7. REDEVANCES, TECHNOLOGIES ET AUTRES

Le 26 septembre 2007, la Société a conclu une entente de licence en vertu de laquelle OctoPlus N.V. («OctoPlus») a acquis les droits exclusifs mondiaux pour le développement et la commercialisation du *Glucagon-like Peptide-1* (GLP-1) de la Société, un portefeuille d'analogues pour le traitement du diabète et d'autres indications potentielles. La technologie de délivrance de médicaments d'OctoPlus, dans le domaine de la libération contrôlée, sera combinée à l'analogue du GLP-1 de la Société afin de mettre au point un produit candidat qui pourrait réduire la fréquence des doses requises pour le traitement du diabète.

La Société a reçu 200 000 options d'achat d'actions d'OctoPlus lors de la signature de l'entente. De plus, en vertu des termes de l'entente, OctoPlus effectuera des paiements à la Société, qui pourraient s'élever à 36 millions d'euros (approximativement 53 millions de dollars canadiens), pour le développement, les phases cliniques et la commercialisation d'un produit. Des redevances sur les ventes annuelles nettes de tous les produits développés et commercialisés en vertu de cette entente pourront également être versées à la Société. OctoPlus sera responsable de tous les coûts de développement futur du portefeuille de produits GLP-1.

Étant donné que la Société n'a pas l'obligation de fournir des services selon cette entente, la juste valeur de 619 \$ des options d'achat d'actions reçue à la signature de l'entente a été constatée comme revenu par la Société. Les options ont une durée de vie contractuelle de 10 ans et sont exercées au prix moyen des actions d'OctoPlus sur le marché au cours des 10 jours précédant la date de l'entente. Les options octroyées par OctoPlus ont été classées à titre d'actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur estimée des options octroyées a été évaluée à l'aide du modèle de Black et Scholes selon les hypothèses suivantes :

	30 novembre 2007	26 septembre 2007
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	4,29 %
Volatilité	41,91 %	38,75 %
Durée de vie en années	9,8	10
Dividende	néant	néant

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

8. IMPÔTS FUTURS

Les éléments relatifs aux impôts sur le revenu s'établissent comme suit :

	2007	2006
Perte nette avant impôts	(37 588) \$	(25 861) \$
Taux d'imposition de base	32,0 %	31,7 %
Provision d'impôts sur le bénéfice calculé	(12 028)	(8 197)
Ajustements des impôts sur le bénéfice imputables aux éléments suivants :		
Impact de la diminution prévue du taux d'imposition fédéral :		
Diminution des actifs d'impôts futurs	926	-
Variation de la provision pour moins-value	(926)	-
Avantage fiscal éventuel, non constaté, découlant des pertes et autres déductions de l'exercice écoulé	10 075	7 891
Éléments non déductibles et autres	1 953	306
	- \$	- \$

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des tranches importantes des actifs d'impôts futurs sont les suivantes :

	2007	2006
Actifs d'impôts futurs		
Pertes reportées en avant	11 434 \$	7 828 \$
Dépenses de recherche et de développement non utilisées	30 976	25 124
Immobilisations	709	482
Frais d'émission d'actions	1 127	517
Déductions disponibles et autres	10 475	11 554
	54 721	45 505
Passifs d'impôts futurs		
Propriété intellectuelle	(1 333)	(1 266)
	53 388	44 239
Moins provision pour moins-value	(53 388)	(44 239)
Actif d'impôts futurs net	- \$	- \$

En estimant la réalisation des actifs d'impôts futurs, la direction considère s'il est plus probable qu'autrement qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs se réalisent. Leur réalisation est sous réserve de l'établissement de bénéfices imposables dans le futur.

8. IMPÔTS FUTURS (SUITE)

Au 30 novembre 2007, la Société dispose des déductions, des pertes et des crédits suivants :

	Fédéral	Provincial
Dépenses de recherche et de développement, sans limite de temps	91 154 \$	118 589 \$
Pertes reportables jusqu'en :		
2009	5 718 \$	3 741 \$
2010	10 593	10 447
2014	9 603	8 442
2015	275	153
2027	12 333	12 283
	38 522 \$	35 066 \$
Crédits d'impôt inutilisés échéant en :		
2008	611 \$	
2009	446	
2010	737	
2011	1 572	
2012	1 975	
2013	1 570	
2014	1 597	
2015	1 863	
2026	2 178	
2027	4 157	
	16 706 \$	
	Fédéral	Provincial
Frais d'émission d'actions	3 663 \$	3 663 \$
Insuffisance de la valeur fiscale de la propriété intellectuelle sur la valeur comptable	(4 957)	(4 957)
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations sur la valeur comptable	2 390	2 242
Autres	17 091	17 091

9. ENGAGEMENTS

A. LOCATION DES LOCAUX

La Société loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant en avril 2010. Les paiements minimums exigibles selon les termes de ce contrat sont les suivants :

2008	807 \$
2009	816
2010	340
	1 963 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 NOVEMBRE 2007 ET 2006

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

9. ENGAGEMENTS (SUITE)

A. LOCATION DES LOCAUX (SUITE)

La Société est tenue de maintenir une lettre de crédit irrévocable d'un montant de 505 \$ (561 \$ en 2006), ainsi qu'une hypothèque mobilière de premier rang pouvant cependant être subordonnée à l'égard d'institutions prêteuses, d'un montant de 1 150 \$ et couvrant tous les biens meubles corporels se situant sur les lieux loués de la Société. Ce contrat est assorti de clauses de réduction progressive du montant de la lettre de crédit à compter de 2004 ainsi que d'une option d'achat de l'immeuble et du terrain.

Aux 30 novembre 2007 et 2006, la Société n'avait inscrit aucun passif à l'égard de ces garanties puisqu'elle ne prévoit faire aucun paiement au titre des éléments susmentionnés. La direction a déterminé que la juste valeur des obligations réelles, dont elle devrait s'acquitter aux termes des garanties advenant des événements ou des conditions spécifiques déclenchant leur réalisation, se rapprochait des coûts engagés pour obtenir la lettre de crédit.

B. MARGE DE CRÉDIT

La Société dispose d'une marge de crédit d'un montant maximum de 1 800 \$, portant intérêt au taux de base majoré de 0,50 %, couverte par les placements obligataires. La valeur marchande des placements devra en tout temps être équivalente à 150 % des avances utilisées sur la marge de crédit. Dans l'éventualité où cette valeur marchande serait inférieure à 7 000 \$, la Société devra consentir, en faveur de la banque, une hypothèque mobilière de premier rang d'un montant de 1 850 \$ grevant des valeurs mobilières jugées satisfaisantes par la banque.

Aux 30 novembre 2007 et 2006, à l'exception des lettres de crédit mentionnées en a) ci-dessus, la marge de crédit dont bénéficie la Société n'avait pas été utilisée.

10. LICENCES

En plus des produits détenus en propriété exclusive, notamment la tésamoréline et le THG213.29, la Société possède certaines licences exclusives lui permettant de mettre en marché ou de commercialiser la propriété intellectuelle tirée d'activités confiées à certains centres de recherche. En vertu de telles licences, la Société s'est engagée à verser des redevances sur les ventes nettes de ses produits commercialisés ou, selon le cas, sur les sommes reçues en vertu d'une sous-licence, sous réserve de l'application des dispositions de ces ententes.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

A. JUSTE VALEUR, RISQUES DE CRÉDIT ET TAUX D'INTÉRÊT

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme, incluant les espèces, débiteurs, crédits d'impôt et subventions à recevoir et créditeurs et charges à payer, se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des placements obligataires s'élève à 57 790 \$ au 30 novembre 2007 (35 467 \$ en 2006). La juste valeur des placements dans des sociétés publiques s'élève à 635 \$ au 30 novembre 2007 (1 112 \$ en 2006).

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. La Société effectue un suivi régulier de son exposition au risque de crédit et elle prend les mesures appropriées pour atténuer les probabilités que cette exposition se traduise par des pertes.

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à des concentrations importantes de risque de crédit consistent principalement en des placements obligataires. La Société a adopté une politique de placement visant la sécurité et la préservation du capital, qui fait en sorte que les besoins de liquidités de la Société soient satisfaits.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

A. JUSTE VALEUR, RISQUES DE CRÉDIT ET TAUX D'INTÉRÊT (SUITE)

Les placements obligataires sont constitués de titres à revenu fixe provenant d'organismes municipaux et paragouvernementaux ainsi que d'entreprises bénéficiant de cotes de crédit élevées (non inférieures à BBB+). Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré des placements obligataires s'établit à environ 4,10 %. Les placements obligataires à long terme viennent à échéance comme suit : 13 016 \$ en 2009, 5 352 \$ en 2010, 8 722 \$ en 2011 et 3 234 \$ en 2012.

B. MONNAIE ÉTRANGÈRE

La Société possède des actifs et des passifs financiers libellés en monnaie étrangère. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de change. Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2007, une perte sur change de 598 \$ est incluse dans les frais généraux et administratifs (gain de 111 \$ en 2006).

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

A. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La Société a conclu les transactions suivantes n'ayant pas d'incidence sur les flux de trésorerie :

	2007	2006
Acquisition d'immobilisations incluse dans les créditeurs et charges à payer	147 \$	2 \$
Acquisition d'autres actifs incluse dans les créditeurs et charges à payer	64	36
Frais d'émission d'actions inclus dans les créditeurs et charges à payer	-	5

B. La Société a reclassé dans les résultats nets 84 \$ de pertes réalisées découlant des actifs financiers disponibles à la vente, antérieurement comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Les gains réalisés incluent un gain de 537 \$ sur la cession du placement dans Sonomed inc. (anciennement Andromed Inc.). En 2007, la Société a reçu 628 \$ pour le rachat des actions de Sonomed détenues par la Société. En 2007, la Société a également cédé la totalité de sa participation dans Thallion Pharmaceutiques inc. (anciennement Ecopia BioSciences inc.) pour 151 \$, réalisant une perte de 594 \$.

C. La Société a encaissé 2 144 \$ de crédits d'impôt en 2007 (néant en 2006).

D. Les éléments suivants ont été pris en compte dans l'établissement de la perte nette de la Société :

	2007	2006
Amortissement des immobilisations	550 \$	569 \$
Amortissement des autres éléments d'actif	562	476

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 13 février, 2008, la Société a complété un appel public à l'épargne visant la vente et l'émission de 3 500 000 actions ordinaires, pour une contrepartie en espèces de 29 750 000 \$. Les frais d'émission sont estimés 1 938 000 \$ pour un produit net de 27 812 000 \$. La Société a également accordé aux preneurs fermes une option pour attributions excédentaires pour la vente et l'émission de 350 000 actions supplémentaires, à un prix d'émission de 8,50 \$ par action, exerçable pour une période de 30 jours de la date de clôture.